

Acte d’Engagement

Direction logistique et flotte technique

ACCORD CADRE DE SERVICES

Prestations de réparation de carrosserie des engins de collecte et de propreté

Lot 1 Prestations de réparation de carrosserie des véhicules équipés et engins ≤ à 3,5 tonnes

**NUMERO DE LA CONSULTATION** : 71190101

**NUMERO DE L’ACCORD CADRE : ……………………….**

#  Généralités

Il s’agit d’un accord-cadre de services

Il s'agit d'un accord-cadre au sens des articles R. 2162-2 et suivants du code de la commande publique conclu avec un opérateur économique.

L'accord-cadre fixe toutes les stipulations contractuelles, il sera exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande dans les conditions fixées aux articles R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Cet acte d’engagement correspond au Lot 1 Prestations de réparation de carrosserie des véhicules équipés et engins ≤ à 3,5 tonnes

#  Contractants

Entre

***Le Pouvoir adjudicateur : la METROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE***

58 Boulevard Charles Livon

13007 Marseille

représentée par Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille Provence ou son représentant

**et**,

***L'entreprise / Le groupement :***

En cas de candidature individuelle

|  |  |
| --- | --- |
| Nom, prénom et qualité du signataire : |  |
| Adresse professionnelle : |  |
| Téléphone : |  |
| Télécopie : |  |
| Courriel : |  |
| \* agissant pour mon compte \* agissant pour le compte de la société (indiquer SA, SARL, ...) |  |
| Raison sociale : |  |
| Domicilié à : |  |
| Téléphone : |  |
| Télécopie : |  |
| Courriel : |  |
| Dont le siège social est à : |  |
| Téléphone : |  |
| Télécopie : |  |
| N° Siret : |  |
| Code APE : |  |

En cas de candidature sous forme de groupement d'entreprises

- 1er co-contractant (mandataire du groupement) :

Nom, prénom et qualité du signataire : ..........

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société ...........................

Adresse professionnelle : ..........

Code Postal : .......... Ville : ..........

Tél : ..........

Fax : ..........

Courriel : ..........

N° SIRET : .......... Code APE : ..........

- 2ème co-contractant :

Nom, prénom et qualité du signataire : ..........

\* agissant pour mon compte

\* agissant pour le compte de la société ...........................

Adresse professionnelle : ..........

Code Postal : .......... Ville : ..........

Tél : ..........

Fax : ..........

Courriel : ..........

N° SIRET : .......... Code APE : ..........

\*(Rayez les mentions inutiles)

L'opérateur économique ................................................... est le mandataire des opérateurs économiques groupés

🞎 solidairement (\*)

🞎 conjointement (\*)

*(\*) cocher la mention utile*

Forme du groupement imposée après l'attribution : sans objet

En application de l’article R. 2142-24 du code de la commande publique, le mandataire des entreprises groupées conjointes, est solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du Pouvoir adjudicateur.

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives du marché, le signataire ou l'ensemble des membres du groupement s'engage(nt) sans réserve à les respecter et exécuter les prestations dans les conditions définies ci-après.

# Durée de l’accord-cadre et délais d’exécution

L’accord cadre est passé pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

Le présent accord cadre est reconductible.

Il sera renouvelable 3 fois un an par tacite reconduction sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

En cas de non reconduction, le titulaire sera prévenu par lettre recommandée, 2 mois avant la fin du marché.

Le titulaire ne peut refuser la reconduction.

Le titulaire de l’accord-cadre devra procéder à l'exécution des prestations indiquées sur les bons de commande dans un délai de 20 jours ouvrés à compter de la notification du bon de commande.

Un délai de préparation d’un mois sera accordé au titulaire

Les bons de commande devront être émis pendant la durée de validité de l’accord cadre. Leur durée d'exécution ne peut excéder 1 mois au-delà de la date de validité de l’accord cadre.

Reconduction anticipée :

Dans le cas où le seuil maximum du marché serait atteint avant la fin de l’année d’exécution, le marché pourra être reconduit expressément par anticipation.

Il en résulterait que la nouvelle période contractuelle débuterait à compter de la date de réception par le titulaire de la lettre de reconduction anticipée, pour une durée d’un an de date à date.

La reconduction anticipée serait notifiée dans le courant du mois civil suivant le fait générateur sus visé.

Dans ce cas d’espèce la durée globale du marché s’en trouverait proportionnellement réduite, sans que le prestataire puisse élever une quelconque réclamation ni prétendre à aucune indemnité.

# Prix et montant de l’accord cadre

## Montant de l’accord cadre

**L’accord-cadre sera traité à prix unitaires.**

Les prix unitaires sont listés au Bordereau des prix unitaires.

Le prix de règlement de chaque commande est déterminé en affectant les prix unitaires aux quantités commandées.

L'administration commandera les quantités qu'elle jugera nécessaire.

**Montants minimum et maximum :**

***L'accord-cadre est passé sans montant minimum et pour un montant maximum annuel de 210 000 euros HT.***

## Variation du prix :

L’accord cadre est à prix révisables dans les conditions définies au CCP.

Les prix du présent accord-cadre sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de la date limite de remise des offres.

Ce mois est appelé mois "zéro" (M0), soit le mois de ..................

# Règlement de l’accord cadre

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre du présent accord cadre en faisant porter le montant au crédit du compte renseigné ci-dessous.

Coordonnées bancaires

En cas de candidat unique ou de groupement solidaire sans répartition de paiement :

*Compte ouvert au nom de :*

*IBAN : ...........*

*BIC : ..............*

*Joindre un relevé BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number).*

Les paiements seront effectués sur un compte unique ouvert au nom de chacun des membres du groupement, ou sur le compte du mandataire, qui devra alors être dûment habilité par chacun des co-traitants.

En cas de groupement conjoint ou de groupement solidaire avec répartition de paiement :

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN : ...........

BIC : ..............

Joindre un relevé BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number).

- Compte ouvert au nom de :

Domiciliation :

IBAN : ...........

BIC : ..............

Joindre un relevé BIC (bank indentification code) ou IBAN (international bank accompt number).

Le comptable assignataire des paiements est le Receveur des Finances de la Métropole Aix-Marseille Provence

# Acomptes

Conformément aux articles R. 2191-21 et suivants du code de la commande publique, les prestations qui ont donné lieu à un commencement d'exécution de l’accord cadre ouvrent droit à des acomptes correspondant à la valeur des prestations auxquels ils se rapportent.

Les paiements s'effectueront mensuellement.

# Avances

Conformément aux dispositions de l’article R. 2191-3 du code de la commande publique, le titulaire n’a pas le droit à une avance.

# Sous-traitance

En application des articles R. 2193-1 et suivants du code de la commande publique, hormis pour les prestations de fournitures, le titulaire est autorisé à sous-traiter l'exécution des prestations de service ou de travaux de pose ou installation.

(Dans le cas où l'entreprise ne présenterait pas de sous-traitant, maintenir le présent paragraphe sans le compléter et en le barrant.)

Les déclarations de sous-traitance que j'annexe au présent document comportent :

* Un engagement écrit du sous-traitant
* Une déclaration du sous-traitant mentionnant les éléments figurant à l'article R. 2193-1, du code de la commande publique
* Une déclaration du sous-traitant justifiant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une exclusion de la procédure de passation

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans chaque annexe constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement.

Chaque annexe constitue une demande d'acceptation du sous-traitant concerné et d'agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché ; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement du contrat de sous-traitance.

Le relevé de compte du sous-traitant est joint.

Le montant total des prestations que j'envisage de sous-traiter conformément à cette(ces) annexe(s) est de

*En chiffres : .................... € TTC*

*En lettres : ......................................................................*

Déduction faite de l'ensemble des prestations sous-traitées, le montant maximal de la créance que je pourrai présenter en nantissement en tant qu'entrepreneur titulaire du marché est ainsi ramené à :

* *Montant total du marché € TTC : ....................*
* *Montant acte(s) de sous-traitance € TTC : ....................*
* *Montant maximal de la créance pouvant être présentée en nantissement € TTC : ...................*

# Engagement et signature du candidat

|  |
| --- |
| **A……………………… , le ………………………** |
| Le(ou les) candidat(s) : (représentant(s) habilité(s) pour signer le marché)Cachet et signature   |

# Engagement et signature du pouvoir adjudicateur

|  |
| --- |
| **A……………………… , le ………………………** |
| Le pouvoir adjudicateur :   |